Les funérailles de M. Victor Glorieux. — Hier matin à dix heures et demie, ont eu lieu en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Victor Glorieux, vice-consul du Danemarck, membre du Tribunal de commerce et administrateur de la Caisse d'Epargne de Roubaix, décédé à l'âge de 37 ans, le 27 juin à Boulogne-sur-Seine.

Il y avait beaucoup de monde.

Nous avons remarqué : MM. A. Vinchon et P. Watine, adjoints au maire de Roubaix ; MM. Henri Mathon, président de la chambre de Commerce, Henri Bossut, ancien président du Tribunal de commerce ; Pluquet, maire de Croix ; Corbière, lieutenant de gendarmerie, et un grand nombre de notabilités industrielles et commerciales.

Parmi les nombreuses couronnes qui prédéjà le cercueil, celles offertes par le personnel de la maison, le Tribunal de Commerce et le Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne, étaient magnifiques.

Nous pouvons aussi citer les couronnes portant les inscriptions suivantes :

Les ouvriers du tissage mécanique à leur patron : A Victor Glorieux, le personnel de la filature ; **les ouvrières piqurières à leur patron :** Je préparation à son patron.

La toque et la robe du magistrat décédé étaient placées sur le cercueil.

Les cordons du poele étaient tenus par MM. Drouler-Prouvost, président du tribunal de commerce ; Dumortier-Cuignet, chevalier de la Légion d'honneur, et Adolphe Prouvost, juges du tribunal de commerce ; Henri Carré, juge suppléant ; Léon Allart, consul de Belgique ; Alexandre Cateux, administrateur de la caisse d'épargne ; Félix Prouvost-Devillars et Saulnier de la maison Grisy et Abbaye.

Derrière le corbillard, marchaient MM. les membres du tribunal de commerce, les conseillers et commis-greffiers, les huissiers, les courtiers-jurés, le conseil d'administration de la caisse d'épargne ; ensuite, venait la famille et tout le personnel de la maison.

Au cimetière, M. Droulers-Prouvost a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

C'est sous le poids d'une vive douleur que je viens sur cette tombe si prématurément ouverte, dire au nom du tribunal de commerce de Roubaix — un dernier adieu à notre cher et regretté collègue M. Victor Glorieux.

La perte que nous déplorons aujourd'hui, cause dans nos rangs un vide sensible ; elle est un véritable malheur pourtous et j'obéis à un besoin de mon cœur, en même temps qu'à un devoir, en vous entretenant quelques instantsici du sentiment sympathique, de l'homme remarquable à tous égards qui vient de nous être enlevé.

Lorsque la mort se présente devant l'un de nous, et vient lui ouvrir l'éternité, le nombre de jours passés sur la terre importe peu, mais il importe beaucoup que ces jours aient été utilement employés, — la vie de Victor Glorieux a été courte, mais pas d'existences qui été mieux remplies.

Victor Glorieux naquit à Roubaix de parents foncièrement chrétiens qui lui inspirèrent une foi vive et une piété solide. Il fit au collège de Roubaix d'excellentes études couronnées des plus brillants succès. Aussitôt ses études terminées, il passa quelques années en Angleterre et en Allemagne, et revint à Roubaix prendre sa place de travail dans la maison paternelle.

Victor Glorieux était doué d'un esprit vif, l'un jugement sûr, il acquit vite les connaissances industrielles et commerciales les plus complètes ; bientôt il fonda pour son compte personnel, une maison à laquelle il donna successivement un essor colossal, et prit place à Roubaix à la tête de ces jeunes hommes d'élite qui — continuant les fortes traditions de leurs pères — marchent dans la voie du progrès par le travail et l'honnêteté, et donnent pour l'avenir de notre grande cité les plus belles espérances.

Tous ces hommes de son âge, appréciant les qualités de Victor Glorieux, le considéraient pour ainsi dire comme leur maître et aimaient à le consulter et ses avis étaient toujours écoutés.

Il était membre de la caisse d'épargne et vice-consul du Danemarck.

En janvier 1888, il était désigné par les électeurs consulaires qui lui conféraient le mandat de juge suppléant, — en décembre 1889 ils lui donnaient pour nouveau avec une énorme majorité de suffrages — attestation non équivoque de l'estime universelle dont il était entouré.

M. Victor Glorieux apporta au Tribunal de commerce les solides qualités de son jugement ; il apporta l'amour du travail, le dévouement au devoir professionnel, cette intuition fine du vrai et du juste qu'il possédait au plus haut degré et, par dessus tout, un caractère ferme et plein de franchise qui lui attirait toutes les sympathies.

Il était le plus jeune d'entre nous, son concours devait nous être acquis pour longtemps ! Hélas ! Pourquoi faut-il qu'à 39 ans ce cœur généreux, cette belle intelligence nous soient ravis comme par un coup de foudre.

Devant l'immense douleur qui accable sa jeune femme et toute sa famille, je ne saurais dire qu'un mot : Consolez-vous ! Victor Glorieux n'avait que des amis, il méritait service à tous, il aimait à secourir les pauvres, il a reçu la récompense du juste car, après tout, quand vient à sonner l'heure solennelle du départ, ce qui pèse le plus dans la balance de Dieu, c'est le dévouement à la charité.

« Mon cher, mon bien-aimé collègue, en apportant sur votre tombe l'expression de mes vifs regrets, je vous dis adieu, au nom de tous les membres du tribunal, au nom de tous vos amis.

« Victor Glorieux, adieu, ou plutôt au revoir, dans un monde meilleur.»

A midi et demi la cérémonie était terminée.

Un homme tombé dans le canal. — Lundi soir, vers sept heures, un sieur Joseph Vandommelen, demeurant à Tourcoing, rue Sainte-Barbe, sortait, d'un estaminet du quai de la Vigne, fortement ému, et se dirigeait vers le pont Salembier en longeant le quai.

A peine avait-il fait six mètres qu'il titubait et tomba dans le canal.

Au bruit fait par la chute, trois citoyens, les nommés Jules Lequien père, F. Deraddet fils et P. Destoop accoururent et après bien des efforts réussirent à le ramener sur la berge.

Après avoir reçu des soins empressés chez M. Philippe Lecomte, cabaretier, « Au Repos des Bateliers » il a été reconduit en voiture à son domicile.

Il en a été quitte pour un bain froid.

Union artistique et littéraire. — Une réunion des membres de l'*Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing*, aura lieu aujourd'hui, à huit heures, au siège social Hôtel Ferraille.

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des soies, des laines et des cotons

Relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois de juin 1889 :

67 colis de soie	4,052 k.	4
15,320 colis de laine peignée . . .	1,958,004	»
3,850 colis de laine filée	414,035	»
197 colis de blousses.	31,281	»
1,498 colis de coton.	152,900	»
20,942 colis pesant ensemble . .	2,650,418	
Décroissance . . . 149 00 opérations		
Tirage . . . . . 1949 00 id.		

Mouvement du mois de juin 1889 :

90 colis de soie	5,966	
19,586 colis de laine peignée . . .	2,107,620	
4,600 colis de laine filée	496,894	
132 colis de blousses.	14,400	
1,383 colis de coton	135,267	
25,691 colis pesant ensemble . .	2,760,160	
Décroissance . . . 193 . 1 opérations		
Tirage . . . . . 1,486 00 id.		

Mouvement du mois de juin 1890 :

69 colis de soie	5,860	
19,889 colis de laine peignée . . .	2,022,427	
3,196 colis de laine filée	344,466	
359 colis de blousses.	60,068	
1,628 colis de coton	179,750	
24,241 colis pesant ensemble . .	2,622,561	
Décroissance . . . 120 opérations		
Tirage . . . . . 1,568 00 id.		

Le Directeur : L. Dassin.

Prime gratuite. — Voir à la quatrième page la prime offerte par la Photographie Eikan. 1795

Lire à la 4e page, les renseignements utiles **sur l'établissement département et Des EAUX & BOUES de St-AMAND (Nord)**

TOURCOING

Incendie. — Vendredi dernier, vers trois heures et demie de l'après-midi, un incendie s'est déclaré chez M. Silvain Desmettre, marchand de liqueurs et pétrole, rue de Marquette, hameau du Pont, à Marcq-en-Barœul.

C'est la femme qui s'aperçut que des flammes d'un magasin renfermant de la paille et dans lequel se trouvait un fort tonneau de pétrole commençait à prendre feu. Avec beaucoup de sang-froid, Mme Desmettre tira le tonneau et le roula dehors.

Les pompiers prévenus ont dû travailler une heure et demie pour éteindre le feu et protéger des maisons voisines sérieusement menacées.

Les dégâts sont évalués à 1500 fr. il y a assurance pour 1300 fr. seulement.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie a déclaré lundi soir, vers 6 heures, au domicile de M. Désiré Frayman, 40 ans, tisserand au sentier de Neuville.

Le feu dû, à un vice de construction d'une cheminée s'est communiqué à un lit. On s'en est heureusement aperçu à temps. Les dégâts sont évalués à 40 fr. environ couverts par une assurance à la compagnie l'« Aigle. »

Bris de clôture. — L'un des ces derniers soirs, le sieur Charles V..., 20 ans, couvreur, demeurant au Jambon, se présentait au cabaret tenu par M. Calleweert, même quartier, et, sans aucun motif, proféra des menaces.

Voyant que le cabaretier ne répondait pas, V... brisa quatre carreaux aux fenêtres.

Depuis son méfait, il est en fuite.

Tout fait présumer cependant qu'il n'a pas passé la frontière, car V..., qui est bêlge, a été condamné par défaut dans son pays à six mois de prison pour vol et coups.

Deux bonnes prises. — Le brigadier Victor Debruyne, et le préposé Bray, de la brigade ambulante de Tourcoing, ont arrêté, près de la gare des France, sur le territoire de Mouveaux, les nommés Maria Vandewaele 62 ans, née à Zedelghem (Belgique) et Isabelle Desaumer, 63 ans, née à Thielt (Belgique), ménagères, demeurant à Mouveaux. L'une était porteuse de 2 kilos de tabac à priser et la seconde de 6 kilos de même marchandise, de provenance belge.

Maraudage. — Des contraventions pour maraudage de navets ont été dressées à la charge des nommés Alphonse D., 40 ans, écolier, sentier de Roncq ; Arthur L., 45 ans, apprenti serrurier, rue de la Cité.

Ivresse. — Augustin D., teinturier, a été déposé au violon pour ivresse publique.

Concert de la Grande Place. — La fanfare la « Fraternelle » et l' « Union Fraternelle », jouéront jeudi à 8 heures 1/2, Grande Place, les morceaux ci-après :

La Fraternelle, Hommage à l'Alsace-Lorraine, (Bleger) ; Lona Juana, (Mullot).

L' « Union Fraternelle » La Violette (Pallard) ; Les Conspirateurs (H. de Malander).

« La Fraternelle » La reine des Fleurs, ouverture (Meurice) ; Emilie, Schottisch (Mines)

Marcq-en-Barœuil — *Agression.* — Dimanche 29 courant vers 10 du soir le nommé Biellet Odile âgé de 18 ans, né à Gheluwe Belgique, domestique de ferme à Marcq-en-Barœuil, cherchait querelle au sieur Galon Louis dit Morel demeurant audit Marcq, chemin du Quesne.

Biellet, le couteau à la main, levait le bras pour frapper Galon lorsque le sieur Desma drille Jules son voisin s'interposant pour éloigner l'agresseur reçut le coup qu'il voulait parer. La main droite porte une blessure de 4 centimètres de longueur et de 1 centimètre de profondeur.

Cette blessure, sauf complication n'entraînera qu'une incapacité de travail de 8 jours.

Sur la plainte portée, Biellet fut enfermé dans la prison communale et remis à la gendarmerie de Tourcoing.

LE NORD

Fiers-lez-Lille (Bourg. — *Les sociétés* musicales de cette commune organisent pour le dimanche 8 août prochain, un grand Festival-Concert auquel prendront part beaucoup de sociétés des communes voisines.

A ce sujet, deux kiosques seront dressés pour l'audition des morceaux, l'un sur place et l'autre au pavé de Lannoy.

Chaque société reçue à l'entrée du village par des commissaires-délégués, sera dirigée directement vers la Mairie où les vins d'honneur lui seront offerts.

Aussitôt l'exécution musicale terminée, un grand bal avec orchestre de vingt-cinq musiciens, clôturera cette fête qui, espérons-le, si elle est favorisée par le beau temps, sera une des plus belles qu'on ait jamais vues à Fiers.

Comines. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Louis de Wulf, directeur de la station agronomique de l'Yonne, vient d'obtenir son avancement et d'être appelé aux mêmes fonctions à Nice.

DUNKERQUE

Hommage à Jean-Bart. — Plusieurs jeunes gens de la société gymnastique de Roubaix sont montés lundi soir, vers 9 h. 1/2, sur la statue de Jean-Bart et y ont placé deux bouquets ; l'un sur la poignée et l'autre sur le chapeau du célèbre marin.

Le bal du parc. — 1038 cartes ont été délivrées au contrôle, au parc de la marine, dans lesquelles sont compris 294 sociétaires qui ont pris part à cette fête.

Triste accident. — Hier matin, à 8 heures, le sieur Clément Poyé, 28 ans, chef dragueur, demeurant Marché-aux-Poissons, 17, a été conduit à l'hôpital.

Cet homme a eu la partie droite en partie broyée dans l'engrenage du treuil de la drague fonctionnant dans le bassin de Freycinet.

Arrestation. — Ce matin, l'on a procédé à l'arrestation du nommé Ferrandi, 18 ans, dragueur, 18, ans, bateller, sans domicile, pour vol de divers objets à bord d'une bélandre, appartenant à M. Way, qui l'avait recueilli à Lille par pitié.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du lundi 1er juillet

Présidence de M. Hanotin, conseiller à la cour d'appel de Douai.— Ministère public : M. Gracy, substitut du procureur de la République.

Affaire de **mœurs** (huis clos).

Accusé : Jules-Victor Derville, âgé de 40 ans, né à Arras le 1er décembre 1850, cordonnier audit Arras : 7 témoins.

Conseil : *M. Lefebvre du Prey.*

Reconnu coupable avec admission des circonstances atténuantes Derville est condamné à six ans de réclusion et à la déchéance de la puissance paternelle.

FAITS DIVERS

EXÉCUTION DE VODABLE

L'exécution de Vodable, condamné à mortle 9 mai dernier, par la cour d'assises de la Seine pour assassinat et vol de la petite Lainée, âgée de 12 ans, a eu lieu hier matin, à quatre heures et demie.

Comme d'habitude, la place de la Roquette était occupée dès le commencement des une heure du matin, par la garde républicaine à pied et à cheval, un peloton de gendarmes à cheval et les brigades centrales des gardiens de la paix.

La foule, tant sur la place qu'au dehors des barrières, était d'ailleurs peu nombreuse ; on n'est qu'au jour, la pluie avait cessé, que les curieux sont arrivés.

A deux heures trois quarts, les deux aides et ses aides commencèrent le montage des bois de justice qui à quatre heures étaient prêts à fonctionner.

A ce moment il fait déjà grand jour.

A quatre heures et quart, M. Beauquesne, directeur de la Roquette, Boulon, juge d'instruction, Gorron, chef de la sûreté, et son secrétaire, M. Martin, MM. Viguier, chef du cabinet du préfet de police, et Leygonie, commissaire de police du quartier de la Roquette, entrent dans la cellule du condamné.

Vodable tout habillé jouait aux cartes avec un de ses gardiens.

A M. Beauquesne qui lui apprend que son recours en grâce est rejeté et l'exhorte à avoir du courage, il répond tranquillement ces mots qu'il répète plusieurs fois par la suite : « Oui ! oui ! parfaitement. »

Comme Vodable porte le pantalon de la prison, un de ses gardiens l'invite à se changer, ce qu'il fait aussitôt ; puis, comme ses pieds sont nus, il met ses chaussettes et ses souliers.

Il demande ensuite s'il peut quitter sa veste ; sur une réponse négative, il la retire de lui-même toujours très tranquillement.

A ce moment l'abbé Faure lui donne un verre de rhum et lui offre les derniers secours de la religion. Vodable accepte et tous deux sont laissés seuls l'espace de deux minutes. Ce suprême entretien terminé, le condamné réclame une cigarette, la roule lui-même et l'allume.

On sort de la cellule. Tout à coup Vodable fait un pas en arrière.

— Pardon, monsieur le magistrat, dit-il en s'adressant au directeur de la Roquette, j'ai quelque chose à vous dire.

M. Beauquesne rentre seul avec lui dans la cellule ; le condamné anxieux le supplie pour que son corps ne soit pas livré à la faculté de médecine. M. le directeur le lui promet. Vodable insiste encore pour le prévenir que l'exécution de cette suprême volonté, il faut que l'abbé Faure vienne lui confirmer la promesse de M. Beauquesne.

Enfin le cortège se met en route pour le greffe où se fait la toilette. Là, Vodable boit deux petits verres de rhum. Pendant qu'on le lie, il crie à un des aides « Hé ! ne serrez donc pas si fort les mains. »

Enfin, tout est terminé. On lui jette sur les épaules, pour le garantir du froid, un morceau de drap noir qui sert à tous les condamnés, puis le funèbre cortège se met en route.

Il est quatre heures et demie, sur la place quelques curieux se découvrent, les gendarmes mettent sabre au poing.

Pâle, mais très résolu, Vodable s'avance vers la guillotine, appuyé sur l'abbé Faure ; à un mètre environ de la bascule, il s'arrête, embrasse l'abbé Faure qui lui tend le crucifix et lui dit : — Embrassez-la pour moi — vous tant aimé parler de sa mère.

Il se retourne, enjambe, le jettent sur la bascule et à quatre heures trente tout était terminé.

Le corps placé dans un fourgon a été conduit sous l'escorte de la gendarmerie au cimetière de Gentilly.

Son corps ayant été réclamé par sa mère, il n'a pas été livré à la Faculté de médecine.

Jean Vodable était né à Paris le 20 octobre 1851.

Par une curieuse coïncidence, pendant qu'on tuera qu'une incapacité de travail de 8 jours. Sur la plainte portée, Biellet fut enfermé dans la prison communale et remis à la gendarmerie de Tourcoing.

Nouvelles à la Main

Petits dialogues de Taupin et de la vicomtesse :

Elle, *doce.* — Il paraît que l'on vous rencontre souvent chez la baronne... Quand donc la comtesse vous l'a présentée ?

Lui, *agitato.* — Lorsque je serai... meublé !!!

Entendu l'autre jour, à Belleville, à la fin d'un dîner de noces :

— Ma chère amie, dit tout à coup le marié à sa femme, en prenant un air solennel, n'oublie pas que tu entres dans une famille où robe et d'épée : ma mère était couturière et mon père sergent de ville.

BRULE-MAISON.

TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le Rédacteur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Certaines personnes ont voulu entendre que mes lettres sur la question théâtrale pouvaient être avec tic inscrites uniquement en faveur de l'Hippodrome.

Elles faisaient complètement erreur, attendu que je n'ai pas écrit un mot en vue de favoriser cet établissement que l'autre. Je ne sais placé impartialement au point de vue des avantages rationnelle que renfermant dans des considérations d'intérêt général, et me tenant en dehors des intérêts particuliers qu'elles pourraient satisfaire ou mécontenter.

Je ne sais dit avec quelque raison que la ville fait du théâtre pour le public et non pour les propriétaires de salles ; mais, celle-ci n'ayant pas actuellement son théâtre à elle (les deux chœurs vendu vous arrivez) il fallait bien qu'elle adopte provisoirement, un soin si elle voulait faire bien.

L'Hippodrome malgré ses imperfections et ses défectuosités est incontestablement la salle qui naît servi le mieux les intérêts de la ville et du public.

Par sa situation au centre, par ses vastes proportions, ce théâtre a un immense avantage sur ses concurrents pour attirer du monde : Ceci est tellement évident que personne ne se demande jamais pourquoi les sociétés instrumentales et orphéoniques de la ville, qui ont leur théâtre de ville, vont pas plutôt au théâtre d'hiver, pour donner leurs concerts et leurs représentations.

Chacun reconnaît que ces sociétés ne peuvent pas choisissant ailleurs un local qui pourrait mieux assurer leur succès ou faire leurs affaires.

Ce qui est évident pour nos sociétés et pour les troupes de passage, le serait également pour le théâtre municipal.

Avec la plus belle salle de la ville, il ne saurait offrir les plus avantageuses qu'on puisse lui faire : Une troupe de drames et comédies, une troupe d'opérettes avec un orchestre adéquat et enfin des *représentations lyriques* comme celles que nous avons regretté depuis que nous n'avons plus d'opéra.

A ceux qui m'objecteront que M. Vanhamme aurait pu perdre de l'argent, je répondis que c'était son affaire et non la nôtre. En ce moment, engagements sérieux qu'il offrait de contracter et qu'il n'est pas étudier, il aurait administré comme il l'entendait son théâtre et naturellement à ses risques et périls.

Mais on a cru, et il a bien dû, de la responsabilité du théâtre, de ses directeurs successifs en subir des charges sérieuses qui sont *combien* en leur doute mais l'on ne peut répondre de ce que l'on obtiendra en échange.

S'il est vrai, comme on le prétend, que l'intérêt électoral n'aurait pas de danger à corriger à certains, n'est-il pas à craindre que des Roubaisiens, peut-être nombreux, sachent se souvenir des conseillers qui les auraient privés de leur plaisir et de leurs jouissances lyriques, puisque la somme qu'ils volent en leur non aux théâtres pourrait suffire à nous assurer ces soirées de grand opéra tant aimées de nos concitoyens.

Un amateur de théâtre.

CONVOCATIONS

L'enseignement mutuel des travailleurs et le Comité radical socialiste de Roubaix invitent les présidents et secrétaires des chambres syndicales ouvrières, et Sociétés républicaines, à assister à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 3 juillet, à 8 heures et demie très précises du soir, salle Bodin, rue Jeanne-d'Arc, près des halles.

Ordre du jour : Conférence du 13 juillet. Récupération des cloyères : Emile Moreau, député de Roubaix, Dumay, carrier mécanicien, député de la Seine, Delahaye, ouvrier mécanicien, délégué à la Conférence internationale de Berlin.

Nota. — Les membres des sous-comités radicaux socialistes sont instamment priés d'y assister.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 30 juin

Julienne Engels, rue Franklin. — Florine Toulemonnier, rue de Tilleul. — Georges Vandenbroucke, boulevard de Strasbourg. — Henri Aveston, rue de Longues Haies et Pierre Aveston, id. — Emile Dumortier, rue du général Chanzy. — Arsène Verplancke, rue du Fort. — Alexandre Delgrange, Grande-Rue, 120. — Hélène Bauvois, rue du Port-Neuf. — Rachel Masquelin, rue de Wasquehal. — Angèle Massens, quai de la Vigne.

Du 1er juillet

Aimée Santens, rue Séplenance. — Hélène Sacquelin, rue de l'Epeule. — Charles Duems, rue Watt. — François Fontayne, rue Beaurewaert. — Jeanne Lemarchand, rue de Tourcoing. — J.-B. Vanzebrock, rue Fulton, 8. — Fernande Debrie, rue d'Alma, 163. — Adolphe Lambhain, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Valentine Coisne, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — J.-B. Vandeplanche, cousine de Halluin, 30 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Louridant, id.

Mariages

Entre Hippolyte Bohnert, 30 ans, garçon brasseur, à Wasquehal, et Valérie Bonne, 23 ans, journalière, rue de la Vigne.

Du 1er juillet

Entre Henri Maton, libraire, 22 ans à St-Mihiel et Jeanne Delaty, sans profession, 21 ans, rue Fontenaille.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 29 juin

Emile Wevne, au Blanc-Seau. — Paul Delrannne, rue Sainte-Barbe. — Emile Dutrieu, rue des Cheniers. — Marie Denorme, rue Nationale. — Thérèse Coolsaet, rue de la Blanche-Porte. — Zoé Her, rue de la Vigne. — Augustin Vandenbroucke, rue de la Blanche-Porte. — Celina Tanghe, rue des des Trois-Pierres.

Du 30

Emile Vanpeste, Pont-de-Neuville. — Amédée Deraz, rue des Phalempins. — Claire Uhaeyen, rue de la Croix-Rouge. — Pierre et Etienne Vigoulin, jumeaux, à la Croix-Rouge. — Germaine Thierry, à Croix-Rouge. — Henri Christiany, rue Nationale. — Victor Helg, rue de Gand. — Paul Tiberghien, rue de Châtelet-Hospitaline. — Marie Aumlinck, Pont-de-Neuville. — Fernande Christiany, rue Nationale. — Andrée Pérche, rue de Guisne. — Georges Depoot, rue de Lille.

Mariages

Désiré Carel, 26 ans, perrquier, et Pauline Vanrickeboom, 24 ans, ourdisseuse. — Achille Franchomme, 26 ans, tisserand, et Rosalie Florin, 21 ans, bobineuse.

Décès

Jules Dischamps, 9 ans 5 mois, rue de Gand. — Godefroy Harmand, 7 mois 27 jours, rue des Phalempins.

Du 30

Aimée Lehart, 73 ans, sans profession, rue Verte. — Julia Calleweert, 3 mois, rue de la Lainière. — Julie Flipo, 44 ans, sans profession, rue du Château. — Henri Catrice, 60 ans 10 mois, rentier, rue de Gand.

PLUS DE CHAUVES!

Repousse certaine à tout âge

CROISSANCES ÉTONNANTES

Preuves sérieuses franco

POMMADE quinique LECHAUX

Avec Spécialité des Cantes pour la

Pommade hygiénique, rafraîchissante

qui empêche les tiraillements, empêche de blanchir maintenant le visage et l'éclat des plus belles chevelures.

Mêmes Adresses et Attestations — Prospectus explicatif gratis

Le pot franco par la poste, 4 fr. 5 pots franco, 20 fr.

LECHAUX, Pharmacien, rue Richelieu, 104, PARIS

Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Quil, rue Esquermoise, 60 ; Faucon ; Pouffe et Cie ; Colmant ; Pharmacie centrale Gobert et Cie ; Dorouble, rue Publia. — A Tourcoing : MM. Brunain ; Vannuffelle. — A Valenciennes : MM. Sabin Bonte. — A Fresnes, A. Berrier. — A Maubeuge, M. Huart, pharmacien, rue de Mons. — A Bouchain-sur-Mer, M. Dubetre, pharmacien, rue de la Gare. — A Douai, rue de la Cour, A. Houzischoote (Nord). — Toutes pharmacies.

DÉSIGNER sur l'ordonnance **ASTHME** les pastilles DENAUTY, DAL et ESTERNATE Dépôt : Aug. L. DRUEAUX, pharm., LILLE, et toutes pharmacies.

CHAUVES !! — 100.000 FRANCS

à qui prouvera que l'EAU D'ANGE ne repousse pas les cheveux. Cette eau est inoffensive et ne contient ni sels ni substances vénéneuses. Elle ne tache pas le linge et ne brûle pas les yeux. Elle ne tache pas le linge et ne brûle pas les yeux. Elle ne tache pas le linge et ne brûle pas les yeux